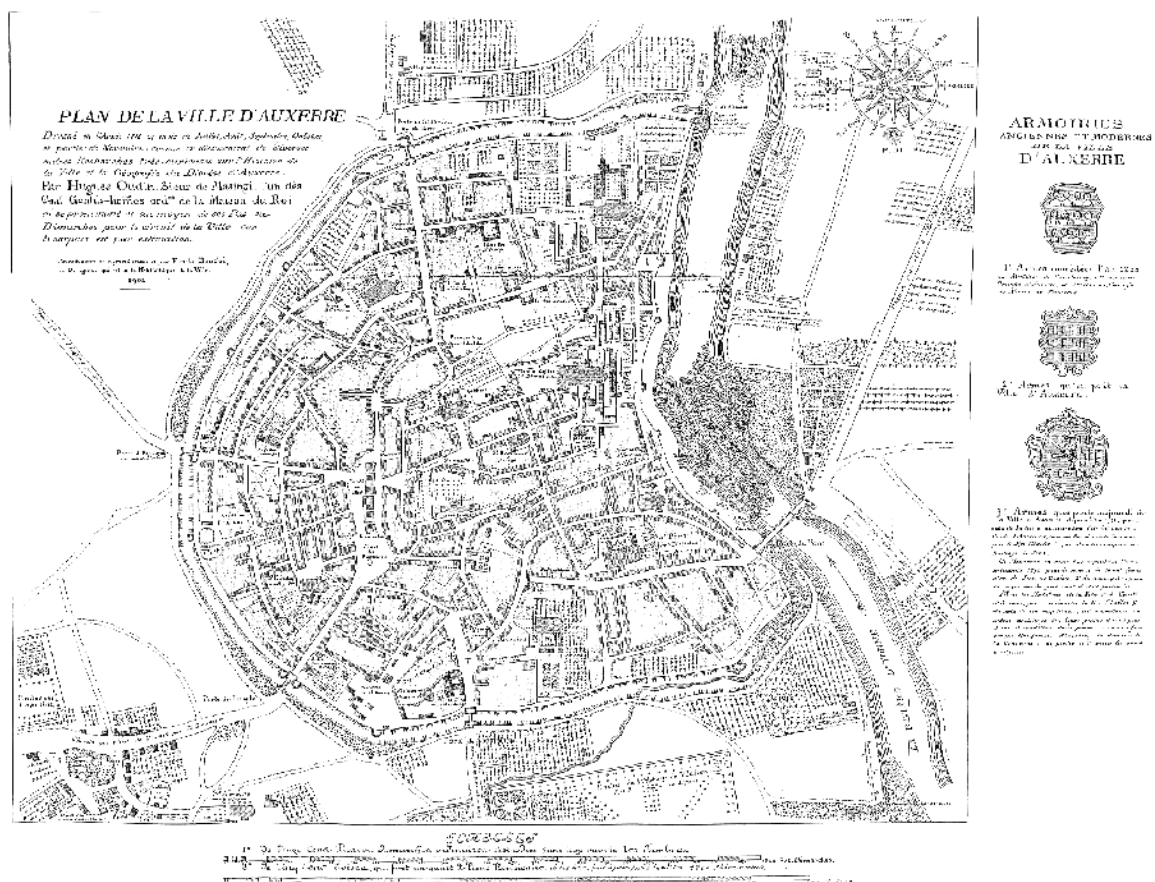


VI. LE XVIII^e SIÈCLE - LA PÉRIODE DE DÉCORATION, PUIS LA RÉVOLUTION

Les années précédant la Révolution furent marquées à Auxerre, sur le plan économique, par une alternance de pénurie et de surproduction. Sur le plan religieux, la ville fut touchée par le jansénisme dont Charles de Caylus, évêque d'Auxerre de 1704 à 1754, se fit le champion. Son successeur de 1755 à 1760, Jacques Marie de Condorcet, s'opposa à l'esprit janséniste des chanoines et des curés de la ville, mais en vain. Jean Baptiste Marie Champion de Cicé, dernier évêque d'Auxerre, qui lui succéda de 1761 à 1790, était tout aussi anti-janséniste ; mais il se montra plus habile à imposer ses idées à ses adversaires. L'histoire municipale, jusqu'à la Révolution, se manifesta par l'installation de nombreuses institutions et par des « embellissements » multiples (230).



125. Plan de la ville d'Auxerre dressé en 1713 par Hugues Odin et reproduit en 1901 par Émile Bouché

Les chanoines de la cathédrale, influencés par les modes de temps, ne se contentaient plus de l'ordonnance, vieille de plusieurs siècles, du chœur et du sanctuaire restaurés tant bien que mal sous l'épiscopat de Jacques Amyot et de ses successeurs. Ce sont avant tout les constructions lourdes du jubé de François I^{er} de Dinteville, les murs hauts entourant le chœur et le sanctuaire, ainsi que les portails massifs des bas-côtés qui déplaisaient aux chanoines (231). Quant au jubé, l'abbé Lebeuf se solidarisa avec l'opinion du Chapitre en disant que « le goût de la nouvelle structure de ce temps-là ne mérite pas d'être suivi; outre ce défaut dont on ne pouvait pas répondre alors, il pêche essentiellement en ce qu'il traverse toute la face du chœur » (232).

VI.1 LES CONTROVERSES ENTRE LES ÉVÊQUES ET LE CHAPITRE

Au Moyen Âge, les évêques d'Auxerre étaient de puissants personnages, non seulement par leurs fonctions pastorales, mais encore comme seigneurs féodaux. Pourtant, au XVIII^e siècle, leurs droits de suzeraineté avaient plus ou moins disparu. Les relations avec le Chapitre étaient souvent assez tendues, suite à l'accroissement de la puissance des chanoines (233). Au cours des premières années du XVIII^e siècle, les controverses entre le Chapitre et les évêques s'enflammaient de nouveau au sujet de la participation des prélats au financement de l'entretien de la cathédrale. Comme ce fut déjà le cas sous les évêques François de Donadieu et de Pierre de Broc, les relations entre le Chapitre cathédral et les évêques André Colbert, en 1703, et Gabriel Charles de Caylus, en 1722, connurent de graves tensions juridiques. Le 10 juillet 1703, André Colbert avait dû reconnaître devant Heuvrard, notaire à Auxerre, le paiement d'une rente annuelle de 500 livres payables par moitié à Noël au profit de la fabrique de la cathédrale, et ceci conformément au traité du 31 mars 1666 passé entre l'évêque Pierre de Broc et le Chapitre. Le 21 mai 1722, le Chapitre s'adressa aux Requêtes du Palais à Paris pour obtenir l'autorisation d'assigner Gabriel Charles de Caylus « pour se voir condamner à contribuer par moitié aux réparations et l'entretien de l'Eglise ». Suivant le compte rendu du 12 août 1738 de M.Huet, fabricant, Mgr. de Caylus avait payé la moitié des 1.200 livres du coût des réparations des vitres de la cathédrale causées par la grêle le jour de saint Germain de 1737. Le nombre et l'endroit de ces fenêtres endommagées ne furent pas précisés. Le 6 mai 1739, Mgr. de Caylus avait, par acte notarié devant Chardon, notaire, chargé Louis Bougault, auquel il avait amodié le revenu de sa terre de Charbuy, de payer en son acquit la somme de 500 livres par moitié au profit de la fabrique de la cathédrale (234).

VI.2 LE PROJET D'UNE PREMIÈRE TRANCHE DE DÉCORATION DU CHOEUR

Les travaux de décoration tant souhaités par le Chapitre ne commencèrent à se concrétiser que peu avant la seconde moitié du XVIII^e siècle. L'administration des Eaux et Forêts, avait la haute main sur le peuplement forestier des bois appartenant au clergé et aux communes, dans le but d'éviter des coupes incontrôlables. Elle encaissait les revenus des coupes et les délivrait à leur échéance. En même temps, il incombait au grand maître des Eaux et Forêts de France d'intervenir dans la construction des édifices ecclésiastiques et communaux (235).

Le 26 juin 1742, le Chapitre obtint l'autorisation de vendre une coupe de cent cinquante arpents de bois de sa réserve de la forêt de Merry pour assurer le financement des travaux « de décoration » de sa cathédrale. Le 11 juillet de la même année, L.F.Herbet, architecte à Paris, fut commis par ordonnance d'Alexandre de la Faluère, grand maître des Eaux et Forêts, afin d'établir « l'État et Devis des ouvrages de maçonnerie, charpenterie, menuiserie, serrurerie, marbrerie, sculpture, dorure et peinture, qu'il convient faire dans l'Église Cathédrale d'Auxerre, pour la construction d'une sacristie, de deux jubés, et de deux chapelles au-dessous, des grilles pour les trois portes du chœur et du sanctuaire, le tout conformément aux plans, dessins et élévations faits pour ces ouvrages et acceptés par Messieurs du Chapitre ». Le 23 juillet suivant, le Chapitre conclut d'envoyer le Doyen et le chanoine Hay à Régennes pour informer Mgr. de Caylus de l'ordonnance du grand maître. Un jour plus tard, lors de la visite des deux membres du Chapitre, l'évêque témoigna sa satisfaction et consentit aux travaux projetés.

Le 4 mai 1743, l'architecte Herbet présenta son devis estimatif au Chapitre. Le devis fut divisé en quatre chapitres, dont le premier contenait les ouvrages pour la construction de la sacristie et des deux jubés et dépendances. Le deuxième chapitre du devis comprenait les deux chapelles en-dessous des jubés, et le troisième les grilles des trois portails du chœur, celles des deux chapelles, ainsi que les rampes des jubés (236).

Le quatrième chapitre se rapportait aux grilles du sanctuaire, qui ne feront pas l'objet d'une description, leur exécution ayant été remise à une époque ultérieure pour raisons financières. La sacristie, qui avait été construite au côté sud de la nef, aujourd'hui utilisée comme oratoire, ne fait pas partie de la présente thèse.

En somme, Herbet décida que l'ancien jubé de François I^{er} de Dinteville serait à démolir et que le nouveau formerait deux parties distinctes, mais semblables dans leurs proportions et leur décoration. Ces deux parties, néanmoins, devraient former un ensemble avec la construction en grille du grand portail du chœur. Les deux chapelles adossées aux murs de face des deux jubés devaient garder la même similitude. Le devis, dont le texte donne une description très exacte de tous les détails d'exécution, devait être accompagné de plans et de dessins, qui n'existent malheureusement plus. Les détails projetés seront repris sommairement ci-après.

VI.2.1 Les jubés

Les fondations des deux murs de face et de retour à l'endroit du transept étaient à prévoir en moellons, de même que le massif sous les marches et carreaux des deux chapelles adossées aux murs de face. Les murs de face et les quatre murs de retour des deux chapelles étaient à construire en pierre de Bailly, dans toutes les parties à revêtir en marbre ou de bois, et tout le surplus en pierre de Tonnerre. Les dimensions devaient être les suivantes :

- | | | |
|--|----------|-----------|
| • Hauteur des murs y compris l'appui des jubés | 18 pieds | (5,85 m) |
| • Longueur des deux faces | 15 pieds | (4,87 m) |
| • Épaisseur des deux faces dans le plus épais | 2 pieds | (0,65 m) |
| • Épaisseur des murs de retours | 1 pied | (0,325 m) |
| • Largeur des deux fermants du vestibule du chœur chacun | 6 pieds | (1,95 m) |
| • Largeur des deux joignants les pilier chacun | 2 pieds | (0,65 m) |

Les murs en marelles derrière les stalles étaient à prévoir en chêne, l'espace interne large de 7 à 8 pouces (environ 0,20 m), devant être rempli de moellons en chaux et sable. Ces murs, à couvrir en plâtre fin, étaient à sceller et attacher avec crampons et pattes de fer aux piliers du chœur et aux murs de retour des jubés.

- | | |
|---------------------|------------|
| • Hauteur des murs | 15,5 pieds |
| • Longueur des murs | 10 pieds |

Deux escaliers à deux noyaux étaient à construire dans l'espace compris entre le mur derrière les stalles et celui des chapelles, pour monter aux jubés, les trois premières marches de chaque escalier en pierre de Thizy et les autres en bois.

- Largeur des marches 8 pouces
- Hauteur des marches 7 pouces 10 lignes

Les bois de charpenterie étaient à prévoir en chêne comme suit :

- Les solives des planchers, 6 pouces de gros posées à distance de 6 pouces l'une de l'autre, étaient à enclaver d'un bout dans les murs des chapelles et de l'autre à porter sur le mur derrière les stalles.
- Les planchers devaient excéder ce mur de 15 à 20 pouces pour donner plus de largeur aux jubés.
- L'excédant était à soutenir par des courbes enclavées et emmortaisées d'un bout dans le mur et de l'autre dans la traverse ou dans les solives des planchers.
- Le patin des escaliers, 4 à 6 pouces de gros, devait porter par un bout la volute de la première assise faisant la tête des escaliers, et par l'autre être assemblé dans le noyau de 4 à 5 pouces de gros.
- Les limons, 4 et 12 pouces de gros, étaient à orner de moulures sur les arêtes.

Les rampes des escaliers, ainsi que les planchers et le plafond des jubés, étaient à plâtrer. Les jubés et les escaliers étaient à carreler en carreaux de terre cuite de Pontigny. Toutes les parties dépavées par la suppression de deux stalles, suite à l'élargissement de l'entrée principale au chœur et de l'ancien jubé étaient à réparer en pierre de Thizy.

Les travaux de menuiserie se résumèrent ainsi:

- Aux entrées des jubés dans le vestibule du chœur étaient à poser deux portes en bois de chêne peintes à l'huile en blanc de céruse.
- Aux jubés, côté du chœur, étaient à prévoir des appuis à panneaux en bois de chêne, dimensionnés de 2 pieds 10 pouces en carré (0,92 x 0,92 m). Ces panneaux étaient à attacher sur l'extrémité des planchers avec des barreaux ou plates-bandes de fer. L'extrémité des planchers était à orner d'une corniche en bois sculpté et le dessous des corniches jusqu'aux stalles à garnir de lambris en bois de chêne allant rejoindre le lambris qui servait de dossier aux stalles.

VI.2.2 Les deux chapelles au devant des jubés

Les deux chapelles à prévoir, semblables, ne devaient se distinguer que dans le sujet des tableaux. Selon le dessein du Chapitre, ces deux tableaux, l'un illustrant un mystère de la Sainte Vierge, l'autre de saint Pèlerin prêchant l'Évangile aux idolâtres, étaient à commander à Jean Restout, peintre de l'Académie.

Ces tableaux, récemment restaurés ont été replacés aux murs des chapelles latérales de la nef.

Les chapelles étaient à exécuter en marbre depuis le carreau jusqu'aux astragales des pilastres et au-dessus en menuiserie ou plomb doré. Les sanctuaires et les marchepieds des autels étaient à paver en carreaux de pierre de forme octogonale ainsi que les carreaux de remplissage en marbre noir. Les contours et les marches d'une largeur de 15 pouces étaient à faire en pierre dure de Thizy, et les marches à orner de moulures. Le massif des corps d'autels, encastrés dans les murs des chapelles, était à faire en pierre du pays, et les deux coffres formant le tombeau, en marbre de Cerfontaine ou Rance, étaient à orner de différents éléments d'architecture.

- Hauteur des autels 3 pieds
- Largeur des autels 10 pieds
- Profondeur des autels selon épures et modèles.

Les éléments d'arrière-corps des autels comme les piédestaux des pilastres ou les gradins étaient à faire en marbre de Cerfontaine, de Rance ou autre marbre de Flandre, et les contretables supportant les bordures des tableaux en marbre brèche violette et les pilastres ainsi que leur arrière-corps en marbre blanc veiné, les fonds entre les pilastres et les bordures des tableaux en marbre vert.

- Epaisseur des pilastres 2 pouces

Les éléments multiples de décoration des chapelles étaient à exécuter soit en bronze doré à la feuille d'or soit en plomb et étain mêlé, doré d'or bruni. Tous les marbres étaient à finir à la hauteur des astragales des pilastres, et les menuiseries autour des tableaux à exécuter en bois de chêne, et peintes à l'huile et vernies en couleur de marbre assortie au véritable marbre du dessous. Les deux gloires placées au-dessus des tableaux étaient à exécuter en bois de chêne doré d'or bruni, de même les quatre cassolettes qui étaient à poser en aplomb sur les pilastres des deux autels et les deux bordures des tableaux d'une largeur de 7 à 8 pouces

VI.2.3 Les grilles des trois portes du chœur et celles des deux chapelles

La porte principale du chœur au milieu des deux jubés était à construire en grille de fer à deux vantaux fixés de leurs côtés à un pilastre dormant.

- Largeur totale de la grande grille 12 pieds
- Largeur d'ouverture en tout des deux vantaux 8,5 pieds
- Largeur d'un pilastre dormant 18 pouces
- Hauteur des portes jusqu'à la corniche 21 pieds
- Hauteur du couronnement sans la croix 3,5 pieds
- Hauteur des pilastres 17 pieds

La corniche était à faire en tôle sur laquelle devait se trouver une gorge pour dégager le couronnement. Le couronnement orné était à ajuster dans toutes ses parties à vis taraudées par raison de solidité selon les exigences de la hauteur. Un Christ en plomb était à poser d'après le modèle de Girardon et d'une hauteur d'environ 2 pieds 3 pouces sur une croix d'une pièce, au besoin avec chaîne, pour être fixée à la voûte.

Actuellement on peut se faire une idée assez réelle des jubés en imaginant les deux chapelles Saint-Michel et Saint-Jean, situées dans le transept, placées de chaque côté du portail principal du chœur. Ces deux chapelles avaient été conçues par Claude-Nicolas Ledoux en 1765 et réalisées en 1772 à l'imitation de celles des jubés (237). Les autels des chapelles des jubés ont survécu, ayant été placés dans les

deux chapelles Saint-Germain et Sainte-Anne au côté méridional de la nef. On peut encore voir de chaque côté de l'autel, posé dans la chapelle Sainte-Anne, les piédestaux des pilastres.



126. Chapelle St.-Jean
au transept côté nord



127. Portail de S.-A. Slodtz



128. Chapelle St.-Michel
au transept côté sud



129. Autel chapelle St.-Germain



130. Autel chapelle Ste.-Anne

Les deux portes latérales du chœur devaient correspondre dans leur architecture à la porte principale. Les deux portes en bois existantes, encastrées dans les murs entre les piliers D – E et L – M, ainsi que ces murs étaient à démolir et à remplacer par des portes en grilles à deux vantaux. Les deux épitaphes qui y étaient placées étaient à ôter et replacer aux endroits convenables. Les quatre marches existantes étaient à supprimer et à remplacer par trois marches en pierre de Thizy, prenant d'un pilier à l'autre. Sur ces marches étaient à poser les nouvelles portes. L'entrée du chœur dans ces parties était à réduire à la hauteur de trois marches, c'est à dire au niveau de tout le reste du chœur. Les trois marches du chœur étaient à reformer. Au lieu de celles qui étaient alors en pierres carrées et posées en ligne droite, étaient à poser trois autres sur toute la largeur du chœur, en pierre de Thizy, sur une largeur de quinze pouces et rentrant par les deux extrémités jusqu'aux piliers E et L du sanctuaire, pour donner une plus large entrée aux portes latérales. Les portes étaient à fixer de leurs côtés à un pilastre dormant et au-dessus de la corniche était à prévoir un médaillon en bas-relief, dans lequel était à fixer un buste d'un saint ou les armes du Chapitre.

- Largeur totale d'une grille 10,5 pieds
- Largeur d'ouverture en tout des deux vantaux 6,5 pieds

- Largeur d'un pilastre dormant 18 pouces
- Hauteur des portes jusqu'à la corniche 16 pieds
- Hauteur du couronnement 4 pieds

Les appuis de communion des deux chapelles devant les jubés étaient à construire en grilles de fer divisées en plusieurs panneaux et pilastres, en prévoyant une porte à deux vantaux au milieu et une porte simple de chaque côté.

- Longueur totale des appuis 5 toises (9,75 m)
- Hauteur des appuis 32 pouces (0,86 m)

VI.2.4 Généralités

Tous les ornements des grilles tant au chœur qu'aux chapelles étaient à prévoir dans leurs parties basses de cuivre, dans les parties hautes en tôle de Suède, les feuilles d'eau exceptées. Les fers d'un pouce carré et plus devaient être de fer de roche et les fers de remplissage de Carillon en Champagne de la plus haute qualité. Toutes les grilles étaient à vernir en noir à l'huile et tous les ornements de la grande porte, ainsi que le crucifix et la croix de couronnement à dorer des deux côtés d'or mat à l'huile.

Le devis établi par l'architecte Herbet dut être longuement revu avant de passer à l'adjudication des travaux projetés. Le total général des coûts estimés par l'architecte s'éleva à 52.850 livres, qui se répartirent comme suit (238):

- 1^{er} chapitre: Sacristie 6.300 livres
Jubés 5.000 livres
- 2^e chapitre: Chapelles des jubés 14.000 livres
- 3^e chapitre: Trois portes du chœur
Portes des deux chapelles
Rampes des jubés 13.500 livres
- 4^e chapitre : Grilles du sanctuaire 14.000 livres

VI.2.5 Observations du Chapitre

À la fin d'avril 1743, le Chapitre communiqua ses observations au grand maître des Eaux et Forêts (239). Le montant total du devis de 52.850 livres excéda de beaucoup les ressources du Chapitre provenant de la vente de la coupe de bois de sa réserve de la forêt de Merry. L'adjudication de ces 150 arpents de bois, faite le 26 juin 1742 à la base de 265 livres l'arpent, avait rapporté une somme de 39.750 livres. Il en fallait déduire tant pour le dixième dû aux pauvres communautés que les six deniers pour livre dûs au receveur des domaines de bois, donc 4.968 livre 15 sols. Par conséquent, il en resta une somme disponible de 34.780 livres 5 sols, payable en trois termes de Noël en 1743, 1744 et 1745. Forcément, le Chapitre proposa de procéder d'abord à l'adjudication au rabais des travaux pour la sacristie, les jubés, les chapelles au devant des jubés, les trois portes du chœur et les appuis de communion des chapelles,

pour voir si l'on pouvait se permettre de passer une deuxième adjudication au rabais pour les grilles du sanctuaire. L'estimation de l'architecte Herbet pour la première étape s'éleva à 38.850 livres ce qui excéda encore de 4.070 livres la somme disponible.

VI.3 L'EXÉCUTION DE LA PREMIÈRE TRANCHE DE DÉCORATION

Le 10 mai 1743, le grand maître des Eaux et Forêts, en accord avec les propositions du Chapitre, ordonna de procéder à l'adjudication au rabais des ouvrages projetés. L'adjudication fut annoncée le 22 juin suivant pour le 23 juillet 1743 au Palais Royal d'Auxerre.

L'adjudication eut lieu en présence de Philbert Bogard, conseiller du roi, maître particulier des Eaux et Forêts des comté et bailliage d'Auxerre, et de Pierre Richer, son lieutenant. Les premières offres dépassèrent de loin le résultat espéré. André-Germain Gramain, procureur au siège des Eaux et Forêts d'Auxerre pour le compte d'un tiers, commença par 43.000 livres, Pierre Deumier, entrepreneur des bâtiments du roi, demeurant à Paris, par 44.000 livres et Sébastien-Antoine Slodtz, fils aîné de Sébastien Slodtz et demeurant à Paris, par une offre de 45.000 livres. Après l'extinction du dernier feu, Sébastien-Antoine Slodtz, dernier offrant à 35.500 livres et qui disposait de la réputation souhaitée par le Chapitre, fut proclamé adjudicataire (240).

Né à Paris en 1695, Sébastien-Antoine Slodtz, sculpteur et « dessinateur de la chambre et du cabinet du Roi » s'était spécialisé dans les décors ainsi que ses deux frères Paul-Ambroise, né à Paris en 1702 et René-Michel, nommé « Michel-Ange », né à Paris en 1705. Ils étaient entre autres, les auteurs d'importants décors d'église à Paris (241).

Comme l'adjudicataire de la coupe de bois de la forêt de Merry ne devait payer le prix qu'en trois annuités, il fut arrêté que les travaux adjudés seraient également à régler en trois annuités à chaque premier janvier des années 1744, 1745, 1746. Ces paiements étaient subordonnés au fait que l'adjudicataire construise dans la première année les ouvrages du premier chapitre du devis, donc la sacristie et les jubés. L'observation de ce délai fut confirmée par la bénédiction des deux autels des chapelles, adossés aux jubés, par le doyen du Chapitre le 19 novembre 1743. Conformément au deuxième chapitre du devis, les deux chapelles jouxtant les jubés étaient à achever au cours de l'année 1744 et, conformément au troisième chapitre, les trois portes du chœur et tout le reste des ouvrages adjudés étaient à terminer au cours de l'année 1745 (242).

Les délais furent respectés et par ordonnance du 12 janvier 1746 de Louis François Duvaucel, qui avait succédé à Alexandre de la Faluère, la réception des travaux eut lieu le 4 avril 1746 en présence de Claude-Louis Daviler, architecte à Paris, accompagné du doyen et de l'archidiacre du Chapitre. D'après le procès-verbal établi par Daviler, les ouvrages furent réceptionnés, y compris quelques modifications jugées avantageuses et constatées comme suit :

- Les cloisons derrière les stalles, le long des escaliers des deux jubés furent recouvertes de planches au lieu d'enduit en plâtre.
- En bas des escaliers des jubés une seule marche sur trois fut exécutée en pierre

- Les ornements en plomb des deux chapelles furent dorés mat au lieu d'or bruni et les tours creuses à côté des deux chapelles furent exécutées en marbre au lieu de pierre.
- La largeur de la grande porte fut augmentée à 11 pieds 8 pouces au lieu de 11 pieds et le Christ au-dessus de cette porte fut exécuté en cuivre doré au lieu de plomb doré.

De plus, les Slodtz avaient ajouté entre les appuis de communion des deux chapelles des jubés et devant la grande porte une grille de fer de 13,5 pieds de long et 3,5 pieds de haut.

La nouvelle sacristie, construite en 1743 au côté droit de la nef, fit également partie de la réception du 4 avril 1746. Elle servait à la préparation des messes basses (243).

En somme, les travaux exécutés au cours des années 1743–1745 n'étaient qu'un premier pas vers les nouvelles décorations du chœur. La pose des grilles autour du sanctuaire avait été ajournée et les restaurations du sanctuaire faites aux XVI^e et XVII^e siècles n'étaient plus en harmonie avec les décorations de la première tranche. Mais pour pouvoir poursuivre le projet souhaité, le Chapitre dût attendre l'arrêté décisif du Conseil d'État pendant dix-sept années.

VI. 4 LES TRAVAUX INTERMÉDIAIRES

En attendant la suite du projet de décoration, d'autres problèmes se posaient au Chapitre. Déjà le 16 juillet 1721, Mgr. de Caylus prit l'initiative de faire présenter au Chapitre les problèmes d'humidité dont souffrait la sacristie dite « du XII^e siècle » qui servait alors de salle du trésor. Cet édifice, situé au côté nord du déambulatoire du chœur, souffrait d'une humidité constante dans ses murs, du fait de son orientation au nord et d'une ventilation insuffisante, ses trois baies étant de faible dimension. Une conférence eut lieu à l'évêché en présence du doyen et du chantre du Chapitre. On décida d'agrandir les deux baies côté nord, qui étaient dans leurs dimensions semblables à celle située sur le côté ouest et qui existait alors. Mgr. de Caylus fit observer « que l'intérêt qu'il avait et que ses successeurs auraient toujours à la conservation des ornements que chacun donnait après son intronisation, l'engageait à exhorter la Compagnie à faire les ouvertures convenables; et que, quand ce local serait assaini, les prêtres s'y habilleraient pour la messe; que puisqu'il fallait faire une piscine, il consentait que les eaux tombassent dans la cour de l'évêché; qu'il en serait fait un contrat qu'il signerait » (244).

Les agrandissements des fenêtres se révélèrent insuffisants. L'humidité persistait en raison de la mauvaise orientation de la salle au nord et continuait à endommager les ornements. Le Chapitre avait du mal à se décider à déplacer le trésor, mais, le 11 août 1749 (245), il décida d'échanger les emplacements du trésor et de la sacristie tels qu'ils se présentent aujourd'hui.

De plus, les chanoines s'occupèrent de l'ornement principal du chœur, donc de l'aigle, qui par sa petite taille ne répondait plus à leurs idées. Le 4 janvier 1750, le chantre grand vicaire de la cathédrale signifia au Chapitre que Mgr. de Caylus, pour preuve de bonne volonté à les soutenir en leur dessein de faire construire un nouvel aigle au chœur, consentit que la porte de bronze de la chapelle de l'évêque y fût employée. Cette porte datait encore de l'évêque François II de Dinteville. Le Chapitre, très satisfait des

qualités de la réalisation des travaux de la première tranche, décida alors d'en faire fondre un nouvel aigle et en chargea Slodtz. Cet aigle disparut pendant la Révolution. Par la même conclusion, le Chapitre suivit le souhait de l'évêque de conserver « un moment de la reconnaissance » pour l'évêque François II de Dinteville, dont les armes se voyaient sur la porte à détruire. On fit placer l'effigie de François II de Dinteville sur le jubé. Cette effigie avait été transférée dans la chapelle Saint-Georges quand en 1743 le jubé de François I^{er} de Dinteville fut détruit (246).

VI.5 LA DEUXIÈME TRANCHE DE DÉCORATION DU SANCTUAIRE

Le Chapitre attendait toujours l'arrêt du Conseil d'État lui permettant de continuer les travaux de décoration au chœur. Les formalités pour y arriver correspondaient à celles de la première tranche des travaux réceptionnés en 1746. Les moyens de financement devaient provenir de la vente de bois de la réserve des forêts, appartenant au Chapitre. Le 23 août 1763, le Chapitre obtint l'arrêt du Conseil d'État pour la continuation des travaux souhaités. Le 24 septembre de la même année, Louis François Duvaucel, grand maître des Eaux et Forêts, prit ordonnance « à l'effet de procéder par Claude-Nicolas Ledoux, architecte à Paris, à la visite, reconnaissance, devis estimatif et dessins des ouvrages à faire pour la construction de deux chapelles latérales dans la croisée de l'église cathédrale; la pose de deux grilles des bas-côtés; la construction d'un nouveau maître-autel en marbre, avec son marchepied, gradin et tabernacle; celui des fêtes par derrière, aussi de marbre ainsi que la figure de saint Étienne; le pavé du sanctuaire; les grilles au pourtour; le banc des célébrants, et la réparation de l'orgue» (247).

Claude-Nicolas Ledoux, né à Dormans en Champagne en 1736 et mort à Paris en 1806, s'imposa sur la scène artistique française vers la fin du règne de Louis XV. En 1762, Ledoux réalisa sa première œuvre connue, le décor de lambris sculptés, au Café Militaire de Paris, aujourd'hui conservé au musée Carnavalet. De 1763 à 1770, il travaillait comme architecte pour l'administration des Eaux et Forêts. Il y débuta par des travaux de décoration aux chœurs des cathédrales d'Auxerre et de Sens (248).



131. Buste du jeune Ledoux gravé par CH.-N. Varin

VI.5.1 Le projet de l'architecte Danjan

Un projet de décoration du sanctuaire, établi par l'architecte Danjan, donna lieu à quelques confusions. Avant que Ledoux n'eût présenté son projet, Danjan « dont la Compagnie était convenue de se servir » avait envoyé, en février 1765, au Chapitre des plans, mais sans y ajouter un devis (249).

La Compagnie ou Fabrique était un corps des marguilliers ou fabriciens chargés de l'administration des biens et revenus appartenant à une église et destinés aux frais du culte et à l'entretien de l'église (250).

Le 21 février 1765, le Chapitre, après avoir examiné ces plans, conclut « de les adopter et de réserver seulement à M. Vassé de faire la statue ». L'affaire en resta là. Mais quatre ans plus tard, le sujet retomba sur le Chapitre. Danjan, en se référant à une ordonnance du grand maître – ce qui fut constaté exacte – réclama au Chapitre une somme d'honoraires de 1.200 livres pour ses dessins. Le 9 juin 1769, le Chapitre lui accorda 1.000 livres, attendu qu'il avait déjà payé près de 200 livres à Danjan pour ses frais de déplacement, soit un total de 1.200 livres pour des dessins inutiles (251).

VI.5.2 Le projet de l'architecte Ledoux

Quant aux travaux confiés à Ledoux, la Compagnie avait nommé une commission qui devait analyser les propositions de l'architecte pour suite à donner par le Chapitre ou par le grand maître. Le Chapitre, dans sa séance du 29 avril 1765, avait constaté que Ledoux avait communiqué aux commissaires de la Compagnie ses plans et dessins, qui n'existent malheureusement plus. Après que ces plans aient été agréés par les commissaires, Ledoux les présenta personnellement au Chapitre qui les adopta sous certaines réserves. Le 4 mai suivant, le trésorier et le fabricien, conjointement avec Ledoux, présentèrent ces dessins à Mgr. de Cicé qui les approuva (252).

Le 12 mai 1765, Ledoux déposa ses plans et dessins accompagnés d'un devis estimatif au greffe de la maîtrise particulière des Eaux et Forêts. Sa description bien détaillée des ouvrages projetés est reprise sommairement par la suite (253).



132. Autel des fêtes et grilles du sanctuaire d'après Gallet

VI.5.2.1 Le pavage du sanctuaire

Le massif sous les marches du sanctuaire aux moellons était à couvrir de trois marches en pierre dure de liais de 15 pouces de giron sur 6 pouces de hauteur. Le sanctuaire était à carreler de carreaux de pierre de liais remplis de petits carreaux de marbre noir. Aux bandes était à prévoir la même pierre et au milieu une étoile en pierre et marbre noir. Le carrelage du « second sanctuaire » devant l'autel des fêtes devait correspondre à celui du sanctuaire. La marche de l'autel des fêtes était à prévoir en pierre de liais posée sur l'ancien massif.

- Longueur de la marche 12 pieds
- Largeur de la marche 3 pieds
- Épaisseur de la marche 6 pouces



133. Les marches devant les autels

VI.5.2.2 Les autels

Le coffre du maître-autel « en forme de tombeau antique avec socle, consoles, cornières », était à fixer sur le massif de l'ancien autel, donc de celui de Jacques Amyot, et à sculpter en marbre bleu Turquin d'Italie. Les ornements sculptés sur le tombeau étaient à dorer en bronze moulu, partiellement bruni.

- Hauteur du coffre 3 pieds 1 pouce

L'arrière-corps, le retour ainsi que le gradin devaient être en marbre blanc veiné bleu d'Italie et la face de derrière du tombeau en marbre de Flandre de la même couleur.



134. Le maître-autel

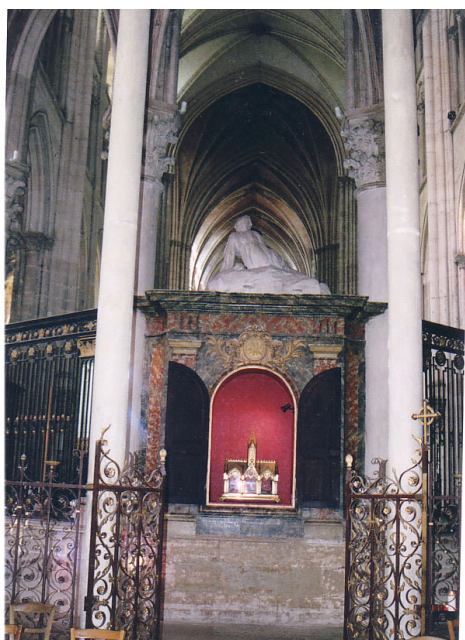
Le coffre et l'arrière-corps de l'autel des fêtes étaient à sculpter en marbre gris-argenté de Flandre, de même le gradin au-dessus et l'attique au-dessus du gradin en brèche grise de Flandre ou Luçon.

- Hauteur du coffre 3 pieds 1 pouce

Le bas-relief encastré au gradin de l'autel était à sculpter en marbre blanc ; il représentait le martyr de saint Étienne. La moulure d'encadrement du bas-relief était à peindre en bronze doré, refendu d'ornements.

- Longueur du bas-relief 5 pieds
- Hauteur du bas-relief 2,5 pieds

Le dos de l'autel des fêtes était à prévoir en pierre de taille tendre, dans lequel devait se trouver une armoire voûtée en plein cintre pour y placer la châsse. La porte de l'armoire était à prévoir en bois de chêne, doublée à l'intérieur d'une planche de fer battu et verrouillée d'une serrure avec une clef forée en carré. La serrure était à couvrir d'une rosette pour en cacher l'ouverture. Le tout était à peindre en couleur de marbre et les ornements à dorer à l'huile.



135. Le dos de l'autel des fêtes

VI.5.2.3 La statue de saint Étienne

La statue représentant saint Étienne était à sculpter en marbre blanc et portée par des nuages en stuc blanc. Au-dessus de la statue était à construire un baldaquin en carton avec des rideaux également en carton, soutenus par deux anges, le tout peint à l'huile et les ornements dorés à l'huile. Le baldaquin était à soutenir par quatre barres de fer contournées suivant les rideaux et à sceller dans les colonnes.

VI.5.2.4 La clôture du sanctuaire

Le sanctuaire était à clôturer par six grilles composées d'une corniche, astragale, frise entre deux, ornées d'entrelacs, de fleurons et feuilles d'ornement en cuivre. Les grilles étaient à peindre en noir à l'huile et leurs ornements à dorer d'or mat.

- Hauteur d'une grille 15 pieds 4 pouces
- Largeur d'une grille 12 pieds

Deux de ces grilles étaient à exécuter en ouvrants à deux vantaux de la largeur de celles qui étaient à déplacer à la place des portails donnant accès aux bas-côtés du chœur. Les portails gothiques, démolis par les huguenots en 1567 et restaurés en partie par les soins du chanoine Pierre le Venier en 1666, devaient être démolis et remplacés par les portes latérales du chœur, construites en 1745 par les frères Slodtz dans le même style que la porte principale. L'unité de style des trois portes de Slodtz conçues sur le même plan, d'un côté, et les deux nouvelles portes latérales du chœur faites d'après le même dessin et gardant la même hauteur que les grilles du pourtour du sanctuaire, de l'autre côté, « rendra l'œil plus tranquille et plus satisfait de cette sage uniformité » comme l'écrivit Ledoux.

VI.5.2.5 Décorations diverses

Les autres décorations prévues par Ledoux, se résument comme suit :

- Les six colonnes autour du sanctuaire étaient à canneler chacune de vingt-quatre cannelures rondes dans le tiers du bas et creusées, refouillées et ragrées dans les deux tiers du haut. Les feuilles de refend des chapiteaux étaient à rendre plus versantes. Puis étaient à faire dans les angles de chaque pan des rinceaux d'ornement pour donner à l'ensemble du sanctuaire un effet d'harmonie.
- Afin d'éclairer la figure de saint Étienne et de la faire mieux valoir ainsi que les nouvelles décorations du sanctuaire, les vitraux de la chapelle absidiale qui, d'après Ledoux, étaient de couleur trop blanche pour faire fond à la sculpture de saint Etienne et des ornements autour, étaient à déplacer dans les croisées des bas-côtés les plus proches de la statue.
- Au côté opposé du chœur, Ledoux avait proposé des balustrades aux jubés et le remplacement de l'ancien lambris au-dessus des stalles par un nouveau lambris, correspondant mieux à l'architecture du nouveau couronnement des jubés.
- Devant la première grille du côté droit du sanctuaire était à placer un nouveau banc des célébrants.
- Construction d'une nouvelle tribune pour recevoir un jeu d'orgue plus complet.

Les deux chapelles latérales Saint-Michel et Saint-Jean, prévues dans le transept et qui faisaient partie du devis de Ledoux, ne feront pas l'objet d'une étude détaillée, car elles ne font pas partie du chœur. Néanmoins, il convient de souligner que leur conception générale devait correspondre à celle des chapelles des jubés.

VI.5.2.6 Observations et décisions

Les plans et dessins, légèrement modifiés par Ledoux, ainsi que le devis furent envoyés au Chapitre pour avis. Le Chapitre ne s'en occupa qu'au début de l'année 1766. Le 3 mars, il fut conclu de demander au grand maître « de consentir que le devis et dessins des décorations soient réduits à la somme de

soixante et quelques mille livres en simplifiant lesdites décorations autant qu'il sera possible ». Le 3 mai de la même année, le Chapitre conclut d'accepter les simplifications proposées par Ledoux, à savoir de faire simplement réparer l'orgue sans le déplacer et de renoncer à un nouveau pavage en marbre du sanctuaire en procédant à la réparation du pavé actuel. En conséquence, le Chapitre se borna aux décorations suivantes :

- Le maître-autel
- L'autel des fêtes
- Le retable
- La statue de saint Étienne
- Le baldaquin sous lequel devait être « la suspense », le vase de conservation des hosties consacrées
- Les quatre grilles autour du sanctuaire
- Les sièges des célébrants
- Le rehaussement des stalles du chœur
- Les réparations de l'orgue sans le déplacer
- Les portes-grilles des collatéraux du chœur
- Les deux chapelles Saint-Michel et Saint-Jean au transept y compris les fonts baptismaux et les grilles d'appui aux deux chapelles

Le devis et les plans modifiés par Ledoux conformément à ces observations avaient été présentés au Chapitre le 1^{er} septembre 1766 (254). Tous ces travaux s'élevèrent à un total estimatif de 63.379 livres qui se répartirent comme suit :

- | | |
|---|---------------|
| • Transformations au chœur | 51.757 livres |
| • Déplacement des portes latérales du chœur | 400 livres |
| • Réparation de l'orgue | 3.000 livres |
| • Construction des chapelles St.-Michel et St.-Jean | 8.222 livres |

Les chanoines prirent leur temps pour formuler leur avis. Enfin, vers la fin d'avril 1767, la Compagnie adressa les observations du Chapitre sous forme de requête au grand maître. D'un côté, le Chapitre proposa d'ajouter quelques articles au devis pour arriver à une qualité plus riche des ornements des deux autels. De l'autre côté, pour ne pas dépasser le prix reçu pour la vente des bois, le Chapitre envisagea de renvoyer pour le présent l'adjudication de la construction des deux chapelles au transept. En outre, les chanoines proposèrent les modifications suivantes (255) :

- Réfection des marches et carreaux du sanctuaire en marbre commun et non en pierre.
- Rehaussement des dossiers des stalles à la hauteur déjà commencée et non leur réfection entière.
- Exécution en peinture couleur de pierre des cannelures des six colonnes du sanctuaire et des rinceaux au-dessus et non au ciseau.
- Enlèvement des lambris alors existants dans le sanctuaire.
- Démolition des murs entre les quatre colonnes et aux deux entrées des bas-côtés du chœur pour mettre les places en état de recevoir les grilles prévues autour du sanctuaire.
Hauteur des grilles 11,5 pieds sur toute la largeur entre les colonnes.

- Fourniture des six chandeliers en bronze doré d'or moulu de 3,5 pieds de haut avec une croix assortie, une « suspense » de 15 à 20 pouces de haut sur 7 à 8 pouces de diamètre.

Il en résulta une nouvelle répartition des dépenses attendues comme suit :

Augmentations :

- | | | |
|--------------------------------|--------------|---------------|
| • Pavage du sanctuaire | 4.400 livres | |
| • Grilles autour du sanctuaire | 3.000 livres | |
| • 6 chandeliers | 4.600 livres | |
| • Lanterne | 600 livres | 12.600 livres |

Diminutions :

- | | | |
|-------------------------|--------------|---------------|
| • Chapelles au transept | 8.222 livres | |
| • Pierres au sanctuaire | 1.992 livres | 10.214 livres |

Total :

- | | | |
|----------------------------|---------------|---------------|
| • Estimation Ledoux | 63.379 livres | |
| • Différence modifications | 2.386 livres | 65.765 livres |

Le grand maître, Louis-François Duvaucel, accueillit favorablement les observations des chanoines. Le 29 mai 1767, il rendit l'ordonnance de procéder à l'adjudication le 22 juin 1767 et de prévoir dans le cahier des charges les modifications proposées par le Chapitre. Pourtant, avant que l'adjudication n'eût lieu, le Chapitre reprit ses discussions sur certains détails. Deux jours avant l'adjudication, le Chapitre se rendit compte que le luminaire de l'autel, à l'avis des artistes, pourrait encore subir des changements. Les délégués du Chapitre, responsables du cahier des charges, furent chargés de proposer aux officiers de la maîtrise « de consentir que sur cet article il soit laissé la liberté de placer le luminaire selon qu'il conviendra le mieux ». De même, le Chapitre avait conclu de laisser d'abord le rehaussement des stalles en suspens. Le même jour, deux chanoines avaient été chargés d'informer l'évêque de l'état actuel d'exécution des décorations. Ils lui firent observer :

- « que le niveau du sanctuaire n'étant point changé, il disposerait de son trône ainsi qu'il le jugerait à propos ;
- que pour l'intérêt qu'il a en ce qui concerne le luminaire, le Chapitre en concertera avec lui, quand l'état en sera fixé de l'avis des artistes ;
- que la décoration du corps de l'autel sera changée et les étoffes d'or qui l'ornaient seront supprimées »

Le 22 juin 1767, l'adjudication eut lieu devant les officiers de la maîtrise particulière à Auxerre. Trois offrants y participèrent, dont deux représentés par les Messieurs Bachelet et Deschamp, procureurs à la maîtrise, et Pierre Deumier de Paris, déjà en concurrence avec Sebastien-Antoine Slodtz lors de l'adjudication de la première tranche des travaux de décoration au chœur. La première offre de Pierre Deumier s'éleva à 69.000 livres, celles de ses concurrents à 68.000 et 67.000 livres. Au dernier feu, Deumier resta le seul offrant avec une somme de 66.100 livres. Il fut donc déclaré adjudicataire (256).

VI.6 L'EXÉCUTION DE LA DEUXIÈME TRANCHE DE DÉCORATION

Le Chapitre, dans son rôle de maître d'œuvre, avait souvent l'habitude de négocier et de conclure directement des marchés avec les entrepreneurs. Ainsi les chanoines, dans la période comprise entre la présentation du devis par Ledoux et la requête d'adjudication des travaux, revinrent sur leur conclusion du 21 février 1765 et se mirent en rapport avec le sculpteur Vassé, pour traiter avec lui de l'exécution du bas-relief de la lapidation de saint Étienne à l'autel des fêtes, surmonté de la statue du saint sur la base du nouveau projet établi par Ledoux (257).

Louis-Claude Vassé, sculpteur, né à Paris en 1716 et mort en 1772, s'était fait un nom dans le monde artistique par ses créations de grande diversité comme la statuette en marbre du « Berger endormi » (Louvre) ou les cinq bustes en marbre d'hommes illustres de la Champagne (Musée de Troyes,) ainsi que les maîtres-autels de l'église Saint-Germain l'Auxerrois à Paris et de la cathédrale Saint-Étienne de Bourges. – Il obtint le « Grand prix de sculpture » en 1739, fut reçu à l'Académie royale en 1751 et devint professeur en 1761 (258).

Les autres travaux d'exécution des ouvrages furent commencés immédiatement après leur adjudication. Le 10 juillet 1767, le Chapitre décida de donner à l'entrepreneur Deumier un certificat pour toucher une partie du prix de son adjudication. Le 24 juillet de la même année, la Compagnie fut informée par l'archidiacre d'un premier paiement de 22.033 livres à Deumier de la part du Receveur général des Domaines et Bois ; leur emploi fut conclu comme suit (259) :

• Rétention par le Chapitre	3.000 livres
• Premier paiement au sculpteur Vassé pour travaux entrepris avant l'adjudication	5.450 livres
• Deuxième paiement à Vassé le 1 ^{er} novembre 1767	5.450 livres
• Premier paiement au marbrier	2.400 livres
• Premier paiement au doreur	1.500 livres
• Premier paiement à Deumier pour ses ouvrages	4.133 livres
• Restant entre les mains de Deumier	100 livres

Le Chapitre remit à Vassé un mandat de la somme de 5.450 livres déjà venu à échéance le 1^{er} novembre 1766, « à prendre sur le Sr. Deumier pour premier paiement des ouvrages qu'il a entrepris ».

VI.6.1 L'orgue

Par conclusion du 25 juillet 1767, le Chapitre autorisa M. Mignot, chanoine, à passer le marché pour la réparation de l'orgue au facteur proposé par un religieux bénédictin. Le prix de ce marché s'éleva à 3.200 livres. L'orgue se trouvait encore au côté nord-ouest du chœur où il avait été placé au cours des restaurations sous l'épiscopat de Jacques Amyot. Ledoux avait prévu de le faire réparer « pour le mettre en état de subsister où il est ». Mais au cours de cette réparation, le facteur signala au fabricant que le son des nouveaux jeux à ajouter pourrait éventuellement incommoder le chœur et proposa de le faire déplacer « ce qui ôterait en même temps la difformité que causera la grille qui doit être posée à la porte

de ce bas-côté à la place de la porte de bois qui y est et des ornements de pierre qui l'accompagnent ». En conséquence, le Chapitre, par conclusion du 21 décembre 1767, décida de faire installer l'orgue dans le transept côté sud, au-dessus de la chapelle Saint-Georges, à l'endroit où se trouvait alors une ancienne horloge. L'orgue y fut transporté au cours de l'année suivante (260).

VI.6.2 Le pavage du sanctuaire

Comme il ressort des registres capitulaires, le Chapitre passa marché pour les ouvrages en marbre du sanctuaire avec un certain Desmaisons, marbrier à Vitteaux (Côte d'Or) en date du 17 août et du 7 décembre 1767. Le 22 janvier 1768, le Chapitre décida, au sujet des marches du nouveau pavé du sanctuaire, qu'elles seraient à exécuter dans la même forme et posées dans la même place que celles qui y existaient alors, donc enbombagées et non en ligne droite. Étant donné que le Chapitre n'avait plus reçu de nouvelles de son marbrier de Vitteaux, les chanoines décidèrent, par conclusion du 25 janvier 1768, d'y envoyer M. Courseron, menuisier à Auxerre, pour prendre les mesures des ouvrages en exécution et demander au marbrier Desmaisons de venir à Auxerre pour y fixer l'état de ses ouvrages conformément aux décisions capitulaires du 22 janvier précédent. L'affaire traîna jusqu'en décembre 1768 sans qu'on puisse constater des résultats. Le 5 décembre de la même année, les chanoines Pelart et Davignon avaient été envoyés à Vitteaux pour se rendre compte de l'avancement des travaux. Quinze jours plus tard, ils durent constater sur place « qu'il n'y avait presque encore rien de fait ». Ils se réservèrent donc de prendre des mesures juridiques adéquates envers Desmaisons pour l'obliger à se tenir aux conditions du marché passé avec la Compagnie. L'affaire continuait de traîner. Le 13 octobre 1769, le Chapitre, pensant que Desmaisons viendrait faire la pose du marbre, permit au comte de Sparre de faire enlever les anciens carreaux du sanctuaire dont il avait besoin à ses propres fins. Enfin, presque deux années plus tard, le Chapitre, dans sa séance du 26 juillet 1771, conclut au maintien de la sentence obtenue contre le marbrier de Vitteaux et de demander « contre lui des dommages et intérêts jusqu'à ce qu'il fasse l'ouvrage auquel il s'est obligé ». Il semble que cette menace mena à l'exécution définitive des travaux de marbre, parce que, par conclusion capitulaire du 9 août 1771, il fut arrêté que le sanctuaire sera à séparer du chœur par une tapisserie, et que les stalles nouvellement peintes, seront à couvrir pour les protéger de la poussière causée par les travaux du pavage en marbre (261).

VI.6.3 Les autels

Entre-temps, la plupart des autres travaux de décoration prévus d'après le devis de l'architecte Ledoux et stipulés au contrat avec l'entrepreneur Deumier avaient été commencés et le Chapitre augmenta ses activités d'intervention. M. Clément, ancien chanoine trésorier, fut envoyé à Paris pour faire activer le travail des différents corps de métier (262).

Les travaux d'exécution du maître-autel et celui des feries avaient été entrepris par des artistes de Paris. Mais un détail assez délicat n'était pas encore résolu, celui des luminaires du maître-autel. Ledoux, dans son devis, n'avait rien prévu de spécial sauf à faire déplacer les vitraux de la chapelle absidiale dans « les croisées des bas-côtés du chœur » pour donner un meilleur fond à la statue de saint Étienne et des ornements autour. Il paraît que Ledoux avait proposé dans ses dessins, joints au devis, des anges supportant des luminaires de chaque côté du maître-autel. Par conclusion capitulaire du 13 juillet 1767, le

Chapitre contredit à cette solution. Parallèlement, un autre détail de décoration du maître-autel préoccupait le Chapitre, celui d'un globe en marbre destiné à supporter la croix de l'autel. Comme il a été dit précédemment, il paraît que Ledoux avait prévu cette décoration dans ses dessins, sans la mentionner dans son devis. Le Chapitre, le 14 mars 1768, décida de surseoir à l'exécution de ces décorations, craignant que leur hauteur puisse gêner l'élévation de l'ostensoir (263).

Le 30 mai 1768, le Chapitre fut informé par le grand archidiacre que M. Clément, accompagné des Messieurs Pelart et Roger, chanoines, s'étaient rendus chez l'évêque, Mgr. de Cicé, le 21 mai précédent pour lui présenter un dessin des anges portant le luminaire du maître-autel. Le prélat fit savoir au Chapitre « que les anges lui ont paru convenables, en supprimant la corne d'abondance qu'ils ont en main et qui doit être en plomb, et y substituant en cuivre doré d'or moulu des faisceaux d'épis de blé mêlés de pampres de vigne d'ou sortiront les branches portantes des cierges, dont il a même proposé l'exécution au Sr. Vassé, sculpteur, qui a fourni le modèle des anges ». Le Chapitre, cependant, considérant qu'il n'avait pas vu ce dessin jusqu'alors, avait conclu de s'en tenir aux conclusions antérieures. Le 15 juin suivant, M. Clément avait adressé à la Compagnie un dessin des anges tenant en main des candélabres. Deux jours plus tard, le Chapitre décida « d'adopter ce dessin ainsi que celui de la boule de marbre blanc sur laquelle doit être posé le crucifix » (264). Plusieurs chanoines qui y étaient opposés renouvelèrent leur protestation devant les notaires Chardon et Fromentin le 23 juin 1768. Dans le procès-verbal de ces notaires on trouve une description précise des inconvénients qui menèrent à toutes ces discussions (265) :

- Le pied de croix en forme de globe sur lequel il fallait placer la niche du Saint-Sacrement, dont l'ostensoir devait peser plus de trente marcs (7kil. 342 gr.) serait trop lourd à manier.
- Le passage à côté de l'autel, qui, d'après les anciens plans devrait être de quatre pieds mais ramené à deux pieds et demi par l'emplacement des anges, serait trop étroit pour le déroulement de certaines cérémonies.
- L'exécution des anges en plomb et peints en blanc ne fournissait pas suffisamment de garanties quant à leur solidité.
- Les propositions d'une longueur de dix pieds pour l'autel furent jugées insatisfaisantes en considération de l'ensemble de son arrière-corps, avec les anges le tout peint en blanc sur une longueur de quinze pieds.
- La solidité des portes-cierges qui devaient sortir de la main des anges, fût mise en doute à cause de leur construction prévue en plomb.
- La position des cierges qui devaient se trouver environ un pied et demi au-dessus du gradin serait d'un très mauvais effet.

Ces observations des chanoines n'eurent pas d'effet réel, parce que l'exécution de l'ensemble du maître-autel, y compris les anges, avait été irrévocablement décidée par conclusion capitulaire du 17 juin 1768 (266).



136. Les autels du sanctuaire



137. L'autel des fêtes

VI.6.4 La clôture du sanctuaire

Lors des discussions sur l'exécution des décorations du maître-autel, le Chapitre fit preuve d'un bon sens esthétique en critiquant le projet des grilles entourant le sanctuaire. Ledoux avait prévu dans son devis six grilles, dont deux à exécuter en ouvrants à deux vantaux. Ceci signifiait que les deux pans de mur derrière le trône de l'évêque et derrière le banc des célébrants, qui dataient des travaux de restauration de Jacques Amyot, devraient rester intacts. Par conclusion du 26 avril 1768, le Chapitre, considérant que ces pans des murs « conservaient une difformité insupportable avec le reste du sanctuaire » conclut de les faire démolir et de les remplacer par des grilles conformes à celles qui entouraient le sanctuaire.

Par conclusion du 3 juin 1768, le Chapitre décida de contacter Mgr. de Cicé au sujet de ce changement de l'arrière-fond du trône épiscopal. L'évêque donna son accord sous réserve que, si son trône était endommagé par la pose de grille, le Chapitre s'obligerait à le faire réparer et « que toutes les fois qu'il officiera, le Chapitre s'oblige de faire mettre derrière son trône une tenture de tapisserie, qui aille d'un pilier à l'autre, afin de le mettre à l'abri du froid et du vent ».

La pose des décorations au sanctuaire et des grilles tout autour ne permit plus de célébrer l'office au chœur. C'est pourquoi le Chapitre, le 23 septembre 1768, conclut que l'office se ferait dans la chapelle Notre-Dame-des-Vertus jusqu'à l'achèvement de ces travaux. Trois jours plus tard, le Chapitre certifia à Deumier que l'avancement des travaux était conforme au plan et que les grilles étaient en partie posées (267).



138. Grille du sanctuaire



139. Portail latéral du chœur côté sud

VI.6.5 Les travaux du sculpteur Louis-Claude Vassé

Ledoux avait prévu dans son devis de faire encastrier au gradin de l'autel des feries un bas-relief en marbre blanc représentant le martyr de saint Étienne et, au-dessus, en marbre blanc, la figure représentant le saint, mais sans en préciser les détails. Au-dessus de la figure de saint Étienne, Ledoux avait prévu un baldaquin en carton (268). Avant l'adjudication des travaux, le Chapitre s'était mis en rapport, comme cela a déjà été mentionné, avec le sculpteur Louis-Claude Vassé pour l'exécution de ces travaux. Mais bientôt, le Chapitre dut se rendre compte que l'interprétation du thème de la statue de saint Étienne présentée par un dessin de Vassé ne le satisfaisait pas. Le 13 juillet 1768, une critique sévère parvint au Chapitre par la *Réponse à la lettre d'un ecclésiastique, consulté sur les décorations projetées dans l'église cathédrale d'Auxerre*. Le dessin montrait une statue de saint Étienne à genoux, les bras élevés, la tête et les yeux fixés vers le ciel, ce qui ne correspondait pas, d'après l'auteur de la réponse, à l'idée de l'histoire du saint ayant fini en martyr. Il reprocha à l'artiste que ces idées ne correspondaient pas à la « vénérable antiquité » d'une cathédrale et qu'il n'avait qu'une connaissance imparfaite de l'histoire de saint Étienne (269).



140. Bas-relief représentant le martyr de saint Étienne

Finalement, le Chapitre adopta un projet représentant le saint sur le point d'expirer, à demi renversé sur le sol, comme on le voit encore.



141. La statue de saint Étienne

Pourtant, ce n'était que le début des complications qui se présentaient dans la collaboration entre le Chapitre et Vassé. Entre-temps, le sculpteur avait été chargé de l'exécution des anges portants les luminaires du maître-autel. D'après la conclusion capitulaire du 17 juin 1768, l'exécution de ces décorations sembla décidée définitivement. Mais, en octobre de la même année, le maître-autel étant en place, le Chapitre revint sur le problème de la position de ces anges. Par conclusion du 21 octobre il fut décidé de laisser tomber les anges en faveur des chandeliers pour éclairer le gradin du maître-autel et pour gagner ainsi plus de place autour de l'autel pour les cérémonies. En conséquence, il fallait essayer de résilier le contrat avec Vassé pour la fourniture des anges. Mais cette intervention venait trop tard pour arrêter le travail déjà bien avancé. De toute évidence, le Chapitre décida le 7 novembre 1768 de s'en tenir au marché, parce que l'indemnité à payer était trop considérable. Vassé était bien mécontent de tous ces détours. Il fit savoir au Chapitre son intention d'abandonner tous les ouvrages de décoration dont il avait été chargé à l'exception de la statue de saint Étienne. Le Chapitre décida le 9 décembre 1768 de demander à la Compagnie de sommer Vassé par écrit de remplir les contrats passés. Pourtant, les malentendus entre le Chapitre et Vassé continuaient encore. Le 9 février 1770, M. Clément, nommé depuis un an chanoine honoraire aux fins de s'occuper de l'achèvement des ouvrages de décoration et séjournant à Paris, informa le Chapitre que Vassé se sentait bien obligé d'exécuter le baldaquin mais sans dorer ni le baldaquin ni les autres ornements qu'il a faits. En conséquence, le Chapitre, par conclusion du 2 avril 1770, se décida à passer le marché avec un certain Méni, artiste-peintre à Paris, pour dorer les anges et le baldaquin et peindre les colonnes autour du sanctuaire. Après avoir terminé ses ouvrages, Vassé demanda leur réception. Mais, le 23 novembre 1770, le Chapitre lui fit savoir que ses ouvrages de décoration ne pourraient pas être réceptionnés suite au retard des entrepreneurs du pavage et des autels en marbre. L'affaire continua à traîner. Suite à la demande de Vassé de toucher la somme encore due pour ses travaux, le Chapitre, le 8 mai 1772, conclut de demander immédiatement au grand maître des Eaux et Forêts d'ordonner la réception des travaux (270).

VI.6.6 La mise au point d'autres travaux

Les autres ouvrages, dont l'exécution fut confiée à Deumier, furent exécutés dans les délais convenus. Le 15 avril 1768, le Chapitre décida de revoir avec l'entrepreneur le prix pour la démolition des portes collatérales du chœur ainsi que l'usage des statues sculptées sur ordre de François II de Dinteville et mutilées par les huguenots, puis restaurées en partie vers 1666 par les soins du chanoine Pierre le Venier (voir pages 87/88). Le 22 avril suivant, le chapitre conclut que le bas-relief représentant Notre-Dame-de-la-Pitié, qui était adossé à l'autel des fêtes et restauré également sur l'initiative de Pierre le Venier, « fut placé dans quelque autre endroit qui conviendrait le mieux ». Ensuite, le 12 août 1768, le Chapitre constatant que les statues qui ornaient les portes collatérales du chœur étaient toutes mutilées, conclut d'accorder le relief de la Vierge de la Pitié au curé de Vaux qui avait demandé les statues des portails pour les placer dans son église. Les portails gothiques des bas-côtés furent remplacés par les portes latérales du chœur comme Ledoux l'avait prévu (271).

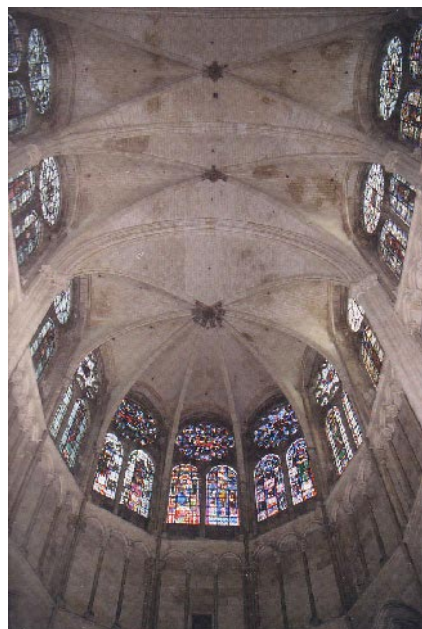
Ces deux portes avaient été enlevées lors des travaux de restauration du chœur au XIX^e siècle. Le 25 juillet 1898, l'architecte départemental, agissant à la requête du président du conseil de la fabrique, fit l'expertise de ces deux portes, déposées dans le sous-sol de l'une des dépendances de la cathédrale. D'après ses informations, les portes en grilles avaient été retirées de leur emplacement aux entrées du déambulatoire du chœur par l'ordre de l'un des inspecteurs généraux des Monuments Historiques, « en raison de la discordance de leur style par rapport à celui de l'édifice ». L'expert suivit cette opinion en constatant que ces portes, du point de vue stylistique, n'avaient pas de réelle valeur artistique et en plus qu'elles se trouvaient dans un état sensiblement détérioré. Il s'ensuivit qu'il proposa à la fabrique de la paroisse Saint-Étienne d'accepter le prix de 1.200 francs qui lui avait été offert pour la vente des grilles (272).

En août de la même année, Deumier reçut un deuxième paiement de 12.000 livres à compter sur celui des 22.033 livres pour être employé, d'après la conclusion capitulaire du 6 août 1768, comme suit (273) :

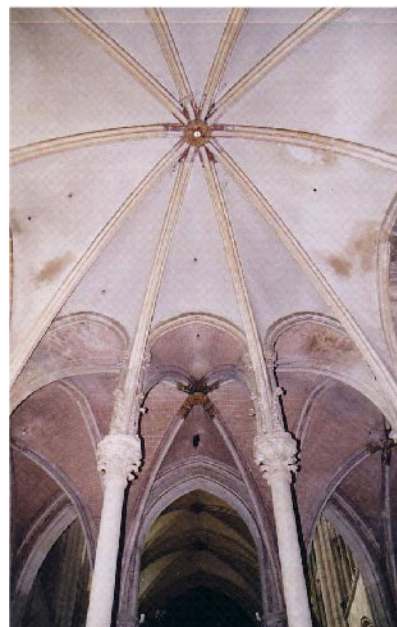
- Au chanoine Pelart pour le facteur d'orgue 1.000 livres
- Deuxième paiement à Vassé 5.450 livres
- D'autres paiements à compte 2.500 livres
- Acompte sur le marché de Deumier 2.400 livres
- Restant entre les mains de Deumier 650 livres

Les derniers travaux de décoration du sanctuaire et des stalles du chœur se déroulèrent au cours des années 1770-1772. Contrairement aux intentions de Ledoux, mais en accord avec la proposition du Chapitre confirmée par le grand maître des Eaux et Forêts le 29 mai 1767, le dossier au-dessus des stalles fut surélevé et surmonté d'une corniche. Les nouvelles boiseries furent décorées de vingt-six médaillons représentant les vingt-et-un saints évêques d'Auxerre et les cinq compagnons de la mission de saint Pèlerin. Le 10 septembre 1770, le Chapitre décida d'adjuger les travaux de peinture aux stalles également au peintre Méni et le 22 avril 1771, le Chapitre lui permit d'exécuter ses travaux aux alentours de l'entrée du chœur, en laissant libre la grande porte pour la procession du Saint-Sacrement. En 1772, avant que les peintres et les doreurs n'y travaillent, le Chapitre, par conclusion du 7 mars 1772, décida de faire nettoyer la voûte du sanctuaire. Le 16 mars suivant, les doreurs étant prêts à commencer leurs

travaux aux grilles du sanctuaire, le Chapitre conclut « qu'on nettoiera la chapelle de Saint-Alexandre et les voûtes des bas-côtés du chœur comme on a coutume de le faire avant la fête de Pâques ». Le premier avril de la même année, le Chapitre rejeta une demande d'augmentation de 960 livres pour la dorure des grilles suite aux changements du dessin de Deumier (274).



142. Les voûtes du sanctuaire



143. La voûte de la chapelle de la Vierge

Après la finition des dorures, le chœur et le sanctuaire étaient prêts pour la reprise du service divin. Le Chapitre, par conclusion du 16 avril 1772, demanda à l'évêque de fixer le jour de la consécration des autels du sanctuaire. Le mardi de Pâques, 21 avril 1772, Mgr. de Cicé, en présence de tous les curés de la ville et des faubourgs, de toutes les communautés religieuses et corps laïcs, consacra le maître-autel et l'autel des fêtes. Il s'agit de la sixième consécration d'un maître autel de la cathédrale d'Auxerre. D'après un extrait des principales conclusions du Chapitre cathédral, les consécrations du maître autel furent enregistrées comme suit (275) :

- Le 3 octobre 400 par saint Amâtre.
- Le 18 avril 610 par saint Didier.
- Le 14 octobre 1119 par le pape Calixte II pour le pontificat de Hugues de Montigny.
- Le 9 juillet 1334 par l'évêque Améric Guenaud qui consacra aussi en 1338 l'autel de la Comtesse (des fêtes).
- Le 15 juillet 1576 par Jacques Amyot.
- Le mardi de Pâques, 21 avril 1772 consécration du maître-autel et de l'autel de la Comtesse par Jean-Baptiste Marie Champion de Cicé.

VI.6.7 La vente des tapisseries de Jean Baillet

Suite à l'aspect décoratif des nouvelles boiseries des stalles, le Chapitre décida, le 12 décembre 1771, de ne plus mettre aux fêtes solennelles les précieuses tapisseries représentant l'histoire de saint Etienne

et données par Jean Baillet, évêque d'Auxerre de 1477 à 1513. Le Chapitre resta assez longtemps indécis quant aux possibilités d'utilisation de ces tapisseries. Le 5 juillet 1776, les chanoines avaient conclu de les tendre par essai au déambulatoire et ce sans résultat satisfaisant. Finalement, par conclusion capitulaire du 6 août 1776, il fut décidé de vendre les tapisseries au profit de nouveaux ornements. Cette conclusion fut confirmée le 9 août 1776. Ces tapisseries, à partir de leur vente en 1777, connurent un parcours difficile avant d'arriver au Musée de Cluny où elles se trouvent aujourd'hui (276).

VI.6.8 La tentative de Claude-Nicolas Ledoux

Au cours des travaux, l'architecte Ledoux, avait dû apprendre à ses dépens. Après avoir reçu 3.600 livres d'honoraires pour tous ses travaux effectués, il avait reconnu cette somme sans contredit. Mais, le 8 juillet 1771, il avait adressé une requête au grand maître pour obtenir un paiement supplémentaire. Le Chapitre réagit assez fâcheusement. Dans sa réponse du 6 septembre 1771, le Chapitre refusa de concéder à Ledoux des paiements ultérieurs. Le Chapitre exposa ses motifs bien fondés comme suit :

- Ledoux avait passé quelques semaines à Auxerre à deux reprises, pendant lesquelles il avait été logé et nourri chez les chanoines. Pendant ce temps il s'était occupé non seulement des ouvrages du Chapitre, mais aussi des chantiers dans le voisinage où il s'était fait bien payer.
- Ledoux avait fait des dessins et devis nécessités par les travaux de décoration de l'église ; mais rien de plus pour les constructions et réparations extraordinaires qui incombaient au Chapitre.
- La prétendue conduite des ouvrages et marchés des travaux de décoration par Ledoux se réduisit au minimum par les activités de l'adjudicataire qui s'occupa de tous les marchés aux différentes entreprises de Paris sans que Ledoux n'y eût participé.
- Les modèles en grand des autels du chœur sur la base des dessins de Ledoux étaient à refaire suite aux mesures mal prises par l'architecte, ce qui augmenta les marchés du marbrier et du fondeur.

Pour le Chapitre, il s'ensuivit que Ledoux avait été entièrement payé et que c'était plutôt lui « qui devrait quelque restitution sur la somme de 3.600 livres qu'il a reçue ». Dans ces circonstances, le Chapitre s'en remit à la justice du grand maître (277).

VI.6.9 La réception des travaux

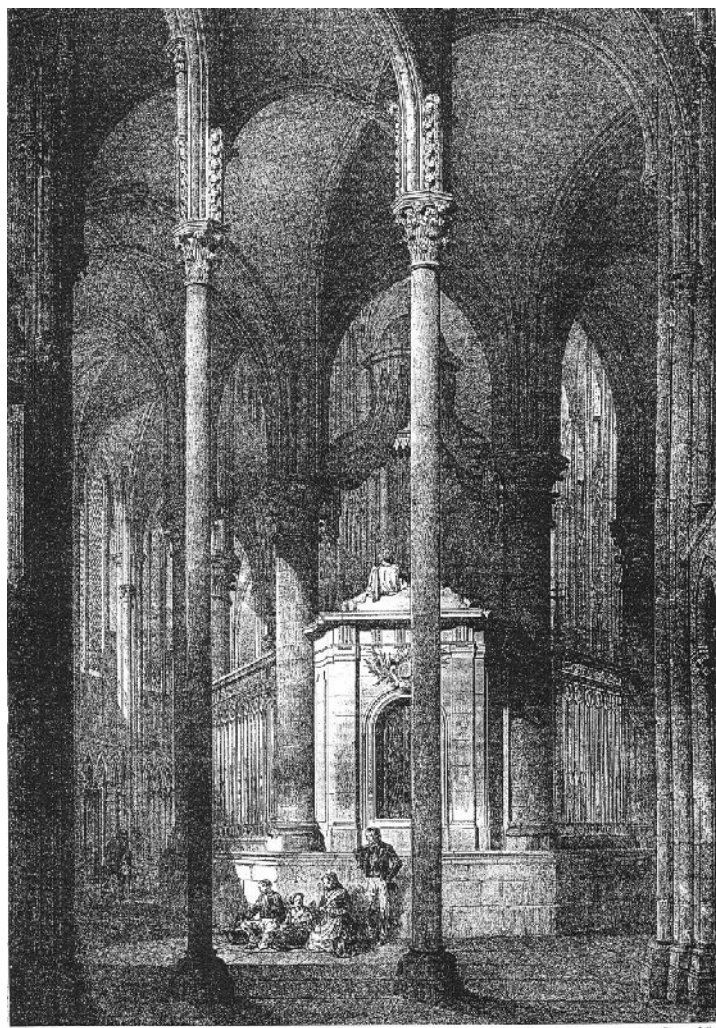
La réception des ouvrages eut lieu le 31 octobre 1774 sur ordonnance du grand maître des Eaux et Forêts. Il en chargea François Buron, architecte à Paris, qui s'accompagna du grand archidiacre et de plusieurs autres chanoines du Chapitre. Dans le procès-verbal par lequel les travaux de décoration au chœur et au sanctuaire furent reconnus, Buron donna une description assez brève des ouvrages réceptionnés (278) :

- Le maître-autel fut exécuté conformément au devis.
- Les deux anges aux côtés du maître-autel, portant des candélabres faits en plomb bronzé, furent exécutés par feu M. Vassé, sculpteur du roi.
- L'autel des fêtes fut exécuté conformément au devis ; la figure au-dessus du gradin représentant saint Étienne, le bas-relief en marbre blanc, représentant le martyr de saint Étienne, le grand baldaquin fait en carton peint et doré furent exécutés conformément au dessin.
- L'exécution des huit grilles en fer entourant le sanctuaire, y compris les deux portes latérales, correspondait aux plans et devis de Ledoux. L'augmentation du prix pour l'installation de deux grilles de plus « pour rendre le pourtour du chœur uniforme » fut reconnue comme justifiée.

- Les marches et carreaux des deux sanctuaires furent exécutés en marbre blanc de Bourgogne.
- Le dossier des stalles avait été surélevé par un lambris formant attique, couronné d'un entablement orné de consoles et médaillons sculptés représentant différents saints et peints en vernis.
- Les colonnes au pourtour du sanctuaire avaient été peintes à l'huile et ornées de cannelures peintes ombrées et éclairées.
- Le déplacement de l'orgue avait été fait convenablement.

Buron fit observer que les différents changements, en comparaison avec ce qu'il y avait été prévu par Ledoux, menèrent à une augmentation de la somme adjugée de 66.100 livres à 74.567 livres. À son avis, l'augmentation de 8.467 livres était justifiée et à payer à l'adjudicataire. A défaut de revenus provenant de la vente des bois, cette somme était à régler par le Chapitre.

Le 19 décembre 1774, le pénitencier présenta au Chapitre les décomptes de tous les ouvrages y compris les décorations réceptionnées en 1746. Le total s'éleva à 160.237 livres, et les recettes provenant des coupes de bois des forêts de Merry et de Vaizeau s'élevèrent à 161.568 livres. On était donc bien dans les limites admises (279).



144. Intérieur de l'abside d'après E. Sagot

VI.7 LES DERNIERS TRAVAUX AVANT LA RÉVOLUTION

Par la suite, la chapelle absidiale Saint-Alexandre, aujourd'hui chapelle de la Vierge, fut l'objet de certains changements bien malencontreux. Quand en 1768 les murs entourant le sanctuaire furent démolis, on avait mis de côté la boiserie de laquelle ces murs avaient été revêtus au début du siècle. Malheureusement, un des chanoines souhaita faire poser à ses frais cette boiserie dans la chapelle Saint-Alexandre, ce qui lui fut accordé par conclusion capitulaire du 19 septembre 1774. Il s'ensuivit que les têtes sculptées des arcatures de la chapelle, faisant suite à celles placées autour du déambulatoire du chœur, furent enlevées pour pouvoir fixer les boiseries (280).

Les têtes neuves que l'on voit actuellement à l'emplacement ancien, furent posées lors des travaux de restauration des arcatures de la chapelle de la Vierge en 1879 (voir pages 173/174). Les boiseries ont survécu à cette restauration et furent alors placées dans la chapelle Saint-Sébastien, au côté nord de la nef ; on en voit encore les restes (281).

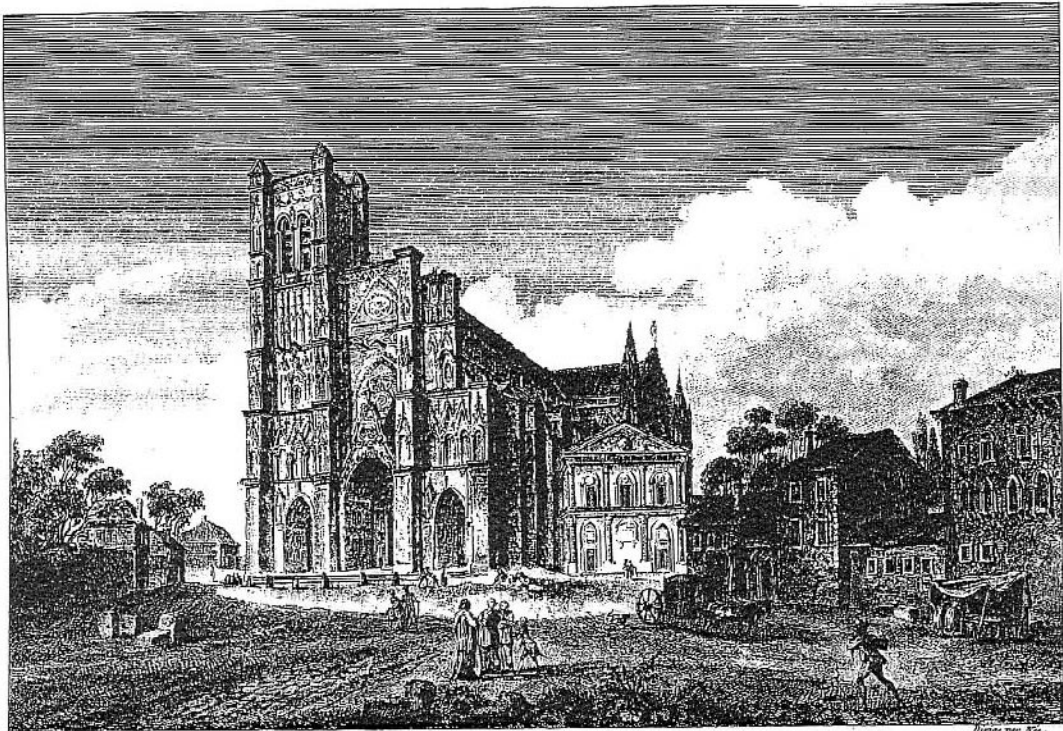


145. Boiserie dans la chapelle St.-Sébastien

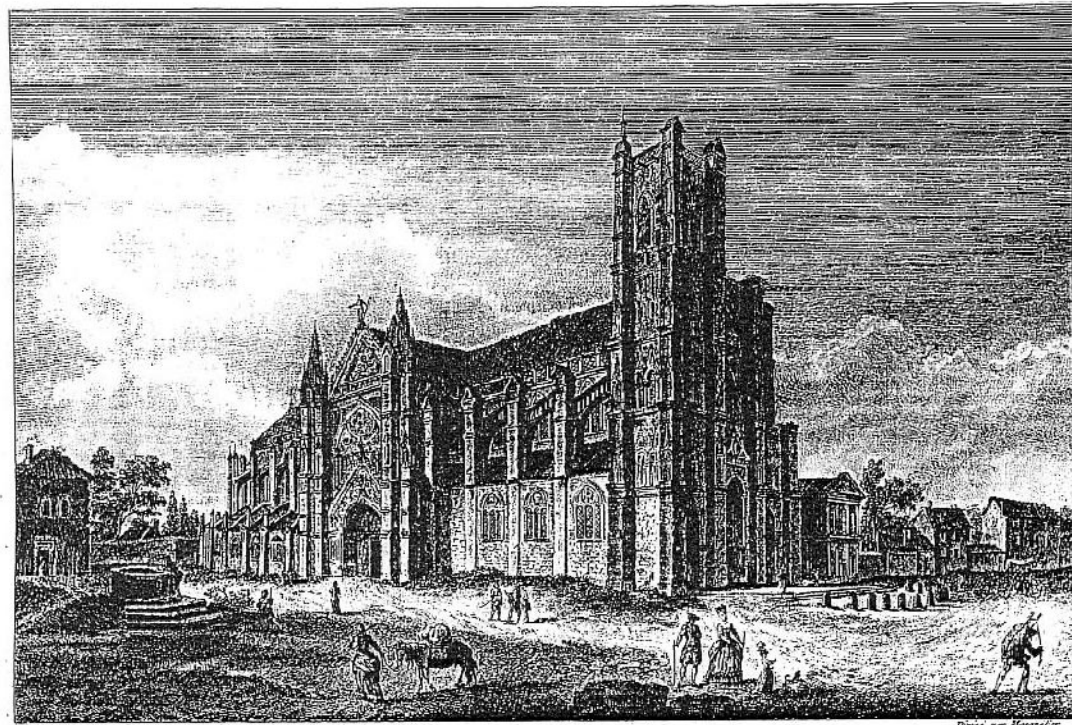


146. Détail de la boiserie

La pose des boiseries dans la chapelle absidiale fut terminée en 1775. Pour clôre cette mesure malheureuse, le Chapitre ordonna par conclusion du 22 juillet 1775 de déplacer l'inscription qui se trouvait au-dessus du mausolée des Chastellux pour qu'elle puisse être lue commodément. Finalement, par conclusion du 24 octobre 1783, le Chapitre autorisa « plusieurs messieurs ayant paru désirer quelques petites statues qui ont été enlevées récemment de la chapelle Saint-Alexandre qui vient d'être décorée, à se les approprier ». On est tenté de croire qu'il s'agit des têtes sculptées enlevées aux arcatures en 1774. En 1776, le Chapitre s'occupa de nouveau de la chapelle absidiale en chargeant le fabricant, par conclusion du 30 mai 1776, de faire mettre une gouttière en bois pour détourner les eaux qui tombaient du haut à l'intérieur de la chapelle.



I^{re} VUE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'AUXERRE,
prise en face.
 A. P. D. R.



II^e VUE DE L'ÉGLISE CATHÉDRALE D'AUXERRE,
prise de côté.
 A. P. D. R.

147. Vues de la cathédrale d'après Lallemand (1780)

Par conclusion capitulaire du 12 septembre 1783, il fut arrêté que l'autel de marbre et la statue de la Vierge de la chapelle Notre-Dame-des-Vertus seraient à déplacer dans la chapelle Saint-Alexandre, qui fut nommée à compter de ce moment Chapelle de la Vierge. La voûte de la chapelle Notre-Dame-des-Vertus, située au côté sud-ouest de la nef de la cathédrale s'était écroulée le 6 juillet 1780 et le Chapitre avait alors décidé d'abandonner cette chapelle (282).

Le nom de la chapelle Saint-Alexandre remonte à l'époque de la construction du chœur actuel, lorsqu'on y plaça les reliques de ce saint, rapportées de Rome vers l'an 830 par Héribold, évêque d'Auxerre de 829 à 857 (283).

VI.8 LES ÉVÉNEMENTS ISSUS DE LA RÉVOLUTION

La Révolution bouleversa profondément l'organisation ecclésiastique de la France. Lors de la réforme administrative, la Constitution Civile du clergé entraîna la modification du mode de nomination des évêques, qui n'étaient plus soumis à l'institution canonique du pape. Tous les évêques et curés devaient prêter serment à la nouvelle Constitution. Le diocèse d'Auxerre en fut gravement touché. L'évêché fut supprimé en faveur de l'archevêché de Sens et l'église Saint-Étienne d'Auxerre perdit son titre de cathédrale pour ne devenir que l'une des églises paroissiales de la ville. Mgr. Champion de Cicé, dernier évêque d'Auxerre, en tira les conséquences et se décida à émigrer en Allemagne en prenant congé de la Constituante le 14 mai 1790. Le 29 novembre 1790, un arrêté de la Constituante mit fin au Chapitre de la cathédrale. Ainsi se termina l'existence du diocèse d'Auxerre et la grande majorité des curés de l'ancien diocèse prêta le serment (284).

Au cours de tous ces bouleversements, l'église Saint-Étienne fut fermée du 1^{er} décembre 1790 au 15 janvier 1791 sous prétexte « que la fermeture n'était ordonnée que comme mesure conservatoire jusqu'à ce que l'église soit érigée en paroisse ». Le 11 janvier 1791, le conseil général de la commune adopta la conclusion du procureur qui demandait au Département la réouverture de l'église Saint-Étienne « pour faire cesser le mécontentement du peuple ». Il conclut qu'une partie serait laissée libre pour pouvoir lire des messes dans les chapelles de la nef, mais que le chœur resterait fermé (285).

Par la suite, le conseil communal s'occupa même des réparations à faire à l'église Saint-Étienne. Le 26 mai 1791, il fut arrêté qu'un rapport relatif à ces réparations, présenté par Jacotin, alors architecte municipal, était à envoyer au District pour suite à donner. Par arrêté du Département du 7 juillet suivant, il fut décidé que l'adjudication des travaux de réparations urgentes jusqu'à concurrence de 2.000 livres aurait lieu le 16 juillet 1791. Pourtant, les parties à restaurer ne furent pas précisées. À partir de la Terreur de 1792, la situation s'aggrava à Auxerre en automne de l'année 1793. Après le passage dévastateur de l'armée révolutionnaire parisienne, les églises d'Auxerre, à l'exception de la cathédrale, furent fermées par arrêté du conseil général de la commune en date du 15 novembre 1793 (286).

Le 30 décembre 1793, l'église Saint-Étienne fut inaugurée comme temple de la Raison. Le culte catholique pouvait d'abord s'arranger avec celui de la Raison ; mais il y fut supprimé complètement le 2 février 1794. Le chœur fut transformé en scène pour la fête de l'Être Suprême ou pour y jouer des pièces théâtrales. Sous le baldaquin du Saint-Sacrement fut érigé un trône destiné à la déesse de la Raison,

personnifiée par une jeune fille. Au sanctuaire, furent enlevées les marches et une partie du dallage pour élever une « montagne » comme décor pour la fête de l'Être Suprême. Pour ne pas gêner la vue du public, le jubé fut démoli, ainsi que les clôtures latérales du chœur. Mais on laissa intact le grand portail du chœur construit par Sébastien-Antoine Slodtz en 1745, ainsi que les grilles entourant le sanctuaire et les deux portes latérales du chœur projetées par Claude-Nicolas Ledoux et exécutées par Pierre Deumier en 1768 (287).

Les dégâts provoqués par les transformations au chœur furent limités grâce à l'initiative de quelques anciens chanoines qui firent transporter la statue de saint Étienne, les anges portant les candélabres, ainsi que les autels des jubés avec leurs éléments décoratifs dans les cryptes. De plus ils y firent déposer les marbres de dallage du sanctuaire. À partir de 1793, les cryptes servirent d'entrepôt aux objets mobiliers provenant des institutions religieuses supprimées. Le buste de Jacques Amyot, également enlevé, fut déposé dans la salle capitulaire, aujourd'hui nommée Catéchisme de Persévérance (288).

Néanmoins, un risque d'aggravation des dégâts subsistait du fait de révolutionnaires trop zélés. Une de leurs idées faillit mener à la suppression des vitraux du XIII^e siècle du fait de leurs motifs religieux. Mais le raisonnement de bon sens d'un des membres des assemblés révolutionnaires les sauva en faisant observer qu'on serait exposé à tous les vents et qu'il coûterait trop cher de fermer ces baies immenses par du verre blanc. La destruction de la statue de saint Étienne fut évitée par l'idée rusée de quelques révolutionnaires de l'utiliser comme représentation de « Marat au bain » (289).

Le conseil municipal, pourtant, manifesta son sens de la responsabilité et son estime pour l'ancienne cathédrale, dont la charge lui était imposée après la dissolution du Chapitre, par la délibération du 17 mars 1795: « L'architecte de la commune expose que des réparations urgentes sont à faire à la ci-devant cathédrale, aujourd'hui dite le Temple; que la noue laisse passer l'eau qui inonde l'église, et que le moindre retardement causerait la ruine de ce bonnet de voûte, que ces réparation ne dépasseraient pas 75 livres, que des réparations nécessaires à la conservation de ce vaste édifice, l'un des plus beaux gothiques de l'Europe, sont également pressantes, mais s'élèveraient à une somme considérable, vu la cherté des matériaux et de la main d'œuvre. Le conseil arrête que les réparations à la noue seront faites de suite, et qu'il sera fait une adresse au Comité d'instruction publique de la Convention, pour mettre sous ses yeux l'état de délabrement d'un monument aussi précieux, et pour l'inviter à solliciter de la Convention les fonds nécessaires à sa réparation » (290).

A partir de 1795 une renaissance religieuse se manifesta à Auxerre. Le 29 mars 1795, dimanche des Rameaux, les catholiques auxerrois reprirent possession de leur cathédrale. La charpente composant l'estrade et le théâtre des fêtes décadaires avait été défaite. Les plus grosses planches, sur certaines desquelles avaient été peintes les images de Brutus, de Mucius Scévola et de la Liberté, furent transportées dans les collatéraux. Le conseil arrêta que ces bois étaient à transporter par mesures ultérieures du District dans la cour de la maison commune. L'autel de la Patrie avait été « respectueusement transporté en lieu de sûreté ». Dans sa séance du 2 avril 1795, le conseil général de la commune apprit qu'on avait construit un autel catholique à la place du théâtre démoli en s'emparant des planches encore déposées dans les collatéraux. Le 17 juillet 1795, le conseil fut prévenu que les citoyens de la commune exerçant le culte catholique dans l'église Saint-Étienne avaient l'intention de s'occuper

des réparations nécessaires. Mais à partir de 1797 la « Terreur fructidorienne » commença à Auxerre et le Club des Jacobins arriva à se manifester de nouveau. Les églises de la ville furent fermées et les autorités favorisaient le culte théophilanthropique. Le 5 septembre 1798, les administrations de la ville se rendirent compte que « le temple dit Étienne » réunit tous les avantages pour l'arrangement des fêtes nationales et publiques. Ils décidèrent de le consacrer uniquement à la célébration de ces fêtes et de le nommer désormais « le temple de la Fraternité » (291).



148. Statue de la Vierge